



ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES (3.1)

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thèmes sont les suivants pour les cours de code en salle :

La vitesse	L'alcool	L'éco-conduite
Les stupéfiants	La signalisation	Notions divers
La route	La circulation routière	Utilisation des feux
Arrêt et stationnement	Le conducteur	Les premiers secours
La fatigue	Le temps de réaction	Divers usagers
Equipements véhicules	Prendre et quitter un véhicule	Conduite par intempéries

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement ou sur notre site internet à l'adresse www.conduite-clerc.com. Vous devez vous inscrire afin de pouvoir réserver votre place sur les feuilles de présence mises à disposition à l'auto-école ou en nous contactant par mail à contact@conduite-clerc.com.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant.



Nous proposons également avec notre fournisseur pédagogique un accès au cours à distance avec une application des Codes Rousseau (Pass Rousseau), qui vous permettra également un complément de formation. Nous avons la possibilité d'accéder à vos résultats sur cette plateforme qui nous permettra de vous accompagner au mieux dans des compléments d'informations avec un suivi optimal.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera après la phase théorique. Un planning de formation sera convenu mutuellement à l'issue de l'obtention du code de la route. Nous serons amenés à définir ensemble le début de formation à l'auto-école, à domicile ou au travail/lycée.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée. Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

Un livret numérique dématérialisé vous sera transmis afin que vous puissiez suivre votre avancée pédagogique et consulter votre agenda.

Votre formation pratique est établie, comme toutes les formations, sur un programme de formation basé sur 4 grandes étapes de compétences et de trente compétences associées. Les 4 grandes étapes sont :

- Savoir maîtriser son véhicule dans un trafic ou nul.
- Savoir appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Savoir circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Des bilans de compétences seront mis en place tout au long de votre apprentissage ainsi que des examens blancs, pour vous mettre en condition d'examen.